

Séance du mardi 13 septembre 2011

N°4/2011

Excusé : Gilles DUTHU

Salle de rencontres et de loisirs :

Le maire fait le point sur les demandes de subventions qui ont été adressées au Conseil Général et au Conseil Régional pour la construction de notre salle. Deux financements sont possibles au titre des constructions bois et nous permettraient d'obtenir environ 50 % de subvention sur le montant des travaux à réaliser. Les services du conseil général et du conseil régional nous ont confirmé récemment l'acceptation de nos dossiers. Mais tant que nous n'aurons pas reçu les arrêtés d'attribution des subventions, le début des travaux ne peut intervenir.

Afin d'obtenir une majoration de la subvention allouée par le Conseil Général, le conseil municipal a signé en 2010 une convention avec la commune de Curtil-Saint-Seine, fixant les modalités de mise à disposition de notre future salle. En raison d'une modification des critères d'attribution du conseil général, il nous est demandé de revoir la durée de cette convention (5 ans au lieu de 3 ans) et de mentionner que la mise à disposition de la salle à la mairie de Curtil sera valable toute l'année, selon les disponibilités, au lieu d'une fois par an. Le conseil délibère et accepte de signer cette nouvelle convention.

Commission des Bois

La commission s'est réunie le 31 août afin de déterminer le nombre de portions restant à exploiter sur la coupe N°7 (En Brakesson). Elle s'est également rendue sur le chemin de la Vélouze pour voir s'il est possible de couper les arbres situés en bordure du chemin qui descend aux Fontenis, après le premier virage en épingle.

L'éclaircissement procurerait de l'ensoleillement sur cette portion de route et permettrait de limiter sa dégradation. Cette proposition est retenue par le conseil. L'agent ONF sera sollicité pour tracer un filet et marquer les arbres.

En vue de la vente aux enchères des coupes 19 et 20 qui doit se dérouler prochainement, le prix de retrait retenu par la commune est fixé à 30 € le m³ sachant que les coupes totalisent environ 360 m³ et sont composées essentiellement de hêtres.

Affouages 2011-2012 : les lots seront distribués dans la coupe n° 7 qui est en cours d'exploitation et dans la coupe n° 20 située près du parc à sangliers. La délibération prise par le conseil réuni le 21 septembre 2010 a fixé le prix de l'affouage 2011 à 40 € et 20 € pour un demi affouage. Les personnes désireuses de prendre un affouage cette année peuvent s'inscrire dès maintenant au secrétariat de mairie.

Conseil municipal de jeunes

Un premier rendez-vous a eu lieu samedi 10 septembre réunissant élus, parents et enfants. Vous pourrez lire en page suivante le compte-rendu qui a été rédigé à l'issue de la réunion.

.../...

Conseil municipal des jeunes

Compte rendu de la réunion du samedi 10 septembre 2011, à laquelle ont été invités tous les jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège habitant Francheville, leurs parents et tous les conseillers.

Étaient présents :

Parents : Sylvain Desbois, Cécile Franet, Karine Poirauveau, Linda Revol, Frédérique Rousselet.

Jeunes : Margot Desbois, Morgane Duthu, Dorian Gest, Eloïse Girardet, Sixtine Mony, Pauline Poirrotte, Camille Revol, Laura Revol.

Conseil municipal : Patrick Le Denmat, Hubert Mony, Alain Guillot.

Excusée : Marie-Françoise Petitot

Constitution du conseil des jeunes

Il est convenu que le conseil des jeunes est composé des huit enfants présents à cette première réunion, mais que d'autres jeunes pourront être inclus dans le conseil sur simple demande de leur part, dans la limite d'une quinzaine de membres.

Il est également convenu que les membres de ce nouveau conseil seront scolarisés entre les classes de CE 2 et 3ème.

Le conseil aujourd'hui constitué est composé pour moitié d'élèves de classes élémentaires et pour moitié d'élèves du collège. Il est décidé de désigner un représentant de chacun de ces deux groupes. Après discussion, les enfants désignent Margot Desbois et Sixtine Mony pour les représenter auprès des deux membres du conseil municipal qui les encadreront (Patrick Le Denmat et Alain Guillot). A charge pour Margot et Sixtine de relayer les informations auprès de leurs amis de l'école ou du collège, et également de collecter leurs idées ou doléances.

Propositions du nouveau conseil des jeunes

Le nouveau conseil a émis des idées de participation à la vie de la commune. Ces idées devront être discutées par le conseil des jeunes, puis proposées au conseil municipal :

- Activités à la fête du bois
- Aide au fleurissement et création d'un parterre fleuri réservé aux jeunes
- Participation aux élections présidentielles et législatives
- Soutien aux actions qui seront engagées si une menace de fermeture de l'école survient.

Communication :

Pour faciliter l'échange entre les membres du conseil des jeunes, une liste de diffusion sur internet sera créée. Tous les jeunes qui possèdent une adresse mail pourront y avoir accès et ainsi échanger des informations qui seront connues par tous. A charge pour les parents de créer une adresse mail pour leur(s) enfant(s).

Prochaine réunion du conseil des jeunes :

La prochaine réunion aura lieu le **vendredi 21 octobre 2011 à 19 h** à la mairie.

Voirie Demande d'alignement Rue du Pré Piquet parcelles N°96, 97 et 278.

Lors d'une demande d'alignement, la parcelle nouvellement créée peut être rétrocédée à la commune ou au propriétaire riverain. Cette demande peut s'exercer à titre gracieux ou non. Le maire informe le conseil de la demande présentée par M. et Mme Sayaret, propriétaires riverains rue du Pré Piquet. Dans le cas présent, la parcelle créée par le plan d'alignement est propriété de la commune. L'examen du plan montre, si la commune cède son terrain, un rétrécissement de la voirie aux niveaux des limites cadastrales. En conséquence, le conseil émet un avis défavorable à la demande présentée d'autant qu'une demande similaire a déjà été refusée à un autre propriétaire riverain d'une voie communale.

Ecole

Opération « Un fruit à la récré » : est un succès incontestable et pour la 3^{ème} rentrée scolaire, le maire propose au conseil de reconduire cette opération très appréciée par les élèves. Il rappelle que l'achat des fruits est subventionné à 50 % par l'Union Européenne. Les 50 % restants sont à la charge de la commune ainsi que les heures d'animation réalisées par Jacqueline Burkhalter.

Signalétique routière : lors de la dernière rencontre avec les parents d'élèves, il a été évoqué une sécurisation du parcours des enfants venant à l'école par la rue de Vernot. Un aménagement routier (trottoir) paraît difficile car la rue est rétrécie au croisement avec la rue Porot. Les responsables de la sécurité routière du département ont examiné avec le maire et M. Mony les possibilités envisageables. Une signalisation verticale semble la mieux appropriée pour alerter les conducteurs et la pose d'un panneau dynamique et programmable en fonction des horaires de classe est préconisée. Le conseil prend connaissance des devis transmis par les trois sociétés consultées et il décide de retenir l'entreprise moins-disante (Signaux Girod) pour un montant de 2500 €. Cette dépense pourrait être subventionnée à 35 % par les amendes de police. Le conseil délibère favorablement pour solliciter cette subvention.

Malgré cette nouvelle signalisation, le conseil estime que la sécurité des enfants passe d'abord par le respect de la vitesse de circulation des automobilistes (qui sont aussi des parents d'élèves). Car il a été noté des vitesses excessives dans le village, ce qui n'est pas admissible.

Tarifs de la cantine et de la garderie : des parents d'élèves s'interrogent sur la modification du tarif des repas proposés à la cantine scolaire. Les nouveaux tarifs prennent désormais en compte le revenu imposable des parents et s'échelonnent de 4,70 à 4,80 € pour un enfant et de 4,60 à 5,30 € pour deux enfants de la même famille. (la garderie méridienne est comprise dans ce tarif). Ces tarifs sont applicables aux trois pôles scolaires de la communauté de communes. Ce nouveau barème a été voté par les délégués de la CCPSS qui a la compétence pour le périscolaire. Un courrier émanant de la communauté de communes a d'ailleurs été adressé à tous les parents d'élèves durant l'été afin de leur présenter la nouvelle tarification. C'est une obligation légale de voir les tarifs de cantine et de garderie modulés selon les revenus des parents, obligation que la Caisse d'Allocations Familiales a demandé à la communauté de communes de respecter. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une augmentation décidée par les gérants de la Clairière. Ces derniers facturent le repas à la communauté de communes au prix de 4,40 €.

Pour ce qui concerne la garderie, les tarifs prennent également en compte le revenu imposable des parents, et ont été fixés à la ½ heure, mais la facturation s'applique au quart d'heure, car il semble difficile d'établir une facturation par tranches de cinq minutes.

Concours des écoles fleuries : notre école a reçu une invitation pour la remise des récompenses au concours des écoles fleuries du département. La cérémonie se déroulera à Dijon, le mercredi 28 septembre en matinée, sous la présidence de l'Inspectrice d'Académie. Le conseil adresse ses félicitations aux élèves, à l'enseignante, à Sylvie Fevret et aux personnes qui se sont investies auprès des enfants pour la réussite des travaux réalisés dans le Jardin Broc. Que d'imagination et de couleurs, encore bravo à tous !

Désignation de suppléants

Le conseil doit désigner deux suppléants en remplacement de Sylvain Desbois, démissionnaire en juin dernier. Après consultation des conseillers, deux candidats sont retenus :

- Eric FEVRET pour le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de St Martin.
- Patrick LE DENMAT pour le Commission d'Appel d'Offres.

Juré d'Assises

Afin de désigner un juré d'assises, un nom est tiré au sort dans la liste électorale. Le tirage au sort fait apparaître le nom de Mlle FEVRE Audrey.

Recensement 2011

Les chiffres du recensement effectué au début de l'année 2011 ont été transmis par l'INSEE. Les comptages issus de la collecte donnent les résultats suivants :

- Adresses d'habitation : 122 dont 2 collectives
- Résidences principales : 100
- Résidences secondaires : 22
- Nombre d'habitants : 244 (auquel il faut ajouter les familles nouvellement installées dans le village, soit 251 habitants)

Projet de l'Office de Tourisme

La prochaine exposition de printemps organisée par l'OT a pour thème : « Le pays de Saint Seine d'hier et d'aujourd'hui ». Il est demandé à chaque commune du canton de constituer un petit groupe de travail qui a pour mission de regrouper et sélectionner des cartes postales anciennes ou des photos du village.

François Bornier, Claude Pousset et M. Françoise Petitot acceptent de participer à ce groupe de travail dont font également partie Pierre Drouot et Patrice Vachon.

Gendarmerie : Brigade de Saint Seine l'Abbaye

A partir du 6 septembre 2011, l'accueil au public se déroule dans le bâtiment rénové et remis aux normes de la gendarmerie de Saint-Seine les :

lundi de 8 h à 12 h
mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
samedi de 8 h à 12 h.

N° de tél. direct pour obtenir la brigade : 03.80.35.04.74. Fax : 03.80.35.20.15.

Fête Patronale « St Maurice » 24 et 25 septembre

C'est la fête au village, samedi soir et dimanche après-midi. Comme chaque année, pour la plus grande joie des enfants, les manèges, les auto-tamponneuses, les stands de tir à la carabine et de confiseries seront installés place de la Mare.

A cette occasion, l'Harmonie des enfants des Sources de la Seine anime la messe du dimanche 25 septembre célébrée en l'honneur de St Maurice. A l'issue de l'office religieux, **le maire et son conseil invitent les franchevillois à l'apéritif qui sera servi à 12 h 15** dans la salle de mairie ou devant l'église si le temps le permet.

HORAIRES TRANSCO

Nous avons reçu en mairie quelques livrets comportant les nouveaux horaires et les nouveaux points de dessertes de la ligne TRANSCO. Les personnes intéressées peuvent venir en retirer un exemplaire les jours et heures de permanence du secrétariat.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 11 octobre 2011 à 20 H.